

GERER LA PRISE EN CHARGE MEDICAMENTEUSE DANS LES STRUCTURES MEDICO-SOCIALES

 Date sur demande

 2 jours (09h00-17h00)

Référence : LY26

Modalité d'intervention

 Intra Devis sur demande

VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ



VOUS ÊTES

Professionnel de santé, directeur(trice), médecin coordonnateur (trice), cadre de santé, infirmier(ère) et autre professionnel soignant contribuant à l'administration des médicaments, pharmacien(ne), préparateur(trice) en pharmacie, personnel en charge de la qualité gestion des risques



PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- ✓ **Participer** à la sécurisation de la prise en charge médicamenteuse en structure médico-sociale, par la connaissance.
- ✓ **Comprendre** les responsabilités des différents acteurs impliqués dans les étapes de distribution, administration et surveillance de la prise en charge médicamenteuse du résident.
- ✓ **Promouvoir** une culture de qualité et de sécurité partagée au sein de l'équipe médicale et soignante de l'établissement à travers par exemple, le déploiement d'outils existants relatifs à l'auto-évaluation pluridisciplinaire des risques liés à la prise en charge médicamenteuse.




LES PLUS

- ✓ Alternance d'apports théoriques, retours d'expérience et mises en situation.
- ✓ Echanges autour de la présentation de sinistres liés au circuit du médicament survenus dans des structures médico-sociales
- ✓ Ateliers en sous-groupes : analyse de cas cliniques, mises en situations pratiques



CONTACTEZ-NOUS

 +33 (0)4.72.75.58.03

 information.neeria@relyens.eu

 www.neeria.com



PROGRAMME

1 – Les fondamentaux à connaître

- QCM « Responsabilités juridiques »
- QCM « Gestion des risques »

2 – Le processus de prise en charge médicamenteuse du résident en structure médico-sociale : bonnes pratiques et prévention des risques

- Pour chaque étape de la prise en charge médicamenteuse, de la prescription à la surveillance du traitement :
 - Rappel de la réglementation et des bonnes pratiques
 - Rôles et responsabilités des différents acteurs (prescripteur, pharmacien, IDE et professionnels impliqués dans « l'aide à la prise »)
 - Identification des risques, causes et facteurs favorisants (iatrogénie, patients à risques, médicaments à risques, ...) Les nouvelles obligations de signalement (événement indésirable associé aux soins, dysfonctionnement grave, ...).
 - Barrières de prévention

3 – Prise en charge globale et prise en charge médicamenteuse du résident : des liens étroits et complexes à entretenir pour préserver l'autonomie du résident

- Conciliation entre éducation thérapeutique et autonomie du résident ; bon usage des médicaments
- Sensibilisation à la démarche éthique : refus de traitement, gestion personnelle des médicaments par le résident autonome, administration médicamenteuse et troubles cognitifs